

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 JUIN 2013 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le lundi 4 juin à 19 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Line Cloutier
 Siège no 5: Denis Allaire

Absent: Siege no 6: Gray Forster

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

RÉUNION REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 3 juin 2013 à 19 hres

ORDRE DU JOUR

Pensée : **La forme même des pyramides d'Égypte montre que déjà les ouvriers avaient tendance à en faire de moins en moins.**

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

Assemblée régulière du 6 mai 2013

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de mai 2013, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Rencontre pour une démonstration des contrôles électroniques Inc.

7.00 RAPPORT : DES COMITES

7.01 Rapport mensuel du service des incendies mai 2013

7.02 Rapport bimestriel des activités de la SQ –mois de février et mars 2013

8.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

8.1 salaires du 1^{er} mai au 24 mai 2013 ©

Employés 9 947.07 \$ dépôt direct

achats listes ©

2013-05B 10 072.55 \$

2013-06A 106 454.80 \$

2013-06B

8.2 Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de mai en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

9.01 Adoption du second projet de règlement 2013-01 visant à modifier le règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul à zéro dans la zone M-1

10.00 AVIS DE MOTION

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Entente relative à l'entretien de voies publiques divisées par la limite territoriale des chemins Lipsey, Martineau et avenue de La Tuilerie

11.02 Entente avec Transport et Excavation Stéphane Nadeau concernant la démolition de la moitié du dôme.

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie
Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile
Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles
Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile et régie des incendies
Conseiller #6 Gray Forster : incendie, transport en commun et voirie
Maire : MRC

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de mai 2013
Travaux à faire en juin

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Rapport des permis émis en mai 2013

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

Rencontre à la MRC des directeurs
Congrès ADMQ les 12-13-14 juin 2013
2^e versement des taxes le 17 juin 2013

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Résolution concernant la proclamation des journées de la culture 27-28-29 sept. 2013
- 13.02 Récompense pour 3 jeunes dans le cadre du gala de l'école Louis-St-Laurent (60\$)
- 13.03 Contrat d'entretien des pelouses de la municipalité
- 13.04 Agrandissement au garage municipal (entrepôt)
- 13.05 Modification de la programmation des travaux autorisés pour la taxe d'accise sur l'essence pour 2013
- 13.06 Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut St-François
- 13.07 Embauche d'un chauffeur de camion sur appel

14.00 INVITATIONS

14.01 Gala des mérites scolaires le 5 juin 2013 /polyvalente Louis-St-Laurent (maire)

15.00 VARIA

15.01 Pancarte de chevreuil sur le chemin Townline

16.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI LE 3 JUIN 2013 à 19 heures
ORDRE DU JOUR**

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2013-092

résolution no 2013-092

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-093

résolution no 2013-093

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2013

2013-094

résolution no 2013-094

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 6 mai 2013 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale Mme Adèle Madore.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2013-095

résolution no 2013-095

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de mai 2013 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 RENCONTRE D'INFORMATION POUR LES CONTRÔLES ÉLECTRONIQUES /CAMION DE DÉNEIGEMENT

Une rencontre pourrait avoir lieu le 26 août prochain avant la séance de travail à 18h30.

6.02 DEMANDE D'APPUI POUR UN ACCÈS SUR LE CHEMIN DE L'AÉROPORT

ATTENDU que le propriétaire des terrains de Soudure Côté & Fils désire aménager ses terrains en zone industrielle et a besoin d'un accès sur le chemin de l'aéroport;

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury a autorisé la demande d'aménagement du terrain;

2013-096

résolution no 2013-096

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury appuie la demande de Soudure Côté & Fils auprès de la Ville de Sherbrooke afin que l'entreprise puisse avoir accès par le chemin de l'aéroport pour aménager ses terrains industriels.

A D O P T É E

7.00 RAPPORT : DES COMITES

7.01 Rapport mensuel du service des incendies mai 2013

7.02 La Sûreté du Québec /rapport bimestriel des activités février et mars 2013

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de mai 2013, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2013-097

résolution no 2013-097

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du 1^{er} mai au 24 mai 2013

Employés 9 947.07 \$ dépôt direct

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisant :

| | |
|----------|---------------|
| 2013-05B | 10 072.55 \$ |
| 2013-06A | 106 454.80 \$ |
| 2013-06B | 7 933.15 \$ |

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES REGLEMENTS

**9.01 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2013-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 6-2000**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01
(deuxième projet)**

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 6-2000 ET
SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER UNE MARGE DE REcul
LATÉRALE À ZÉRO DANS LA ZONE M-1**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Westbury;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Westbury applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller M. Marcel Gendron lors de la session du 2 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE :

2013-098

résolution no 2013-098

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que le deuxième projet de règlement numéro 2013-01 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Marge de recul latérale

Concernant une propriété qui chevauche la limite municipale, soit un ensemble de lots appartenant à un même propriétaire et situés dans plus d'une municipalité.

Le règlement de zonage 6-2000 est modifié par l'ajout de la note 8 à la grille des spécifications dans la colonne M-1 à l'article 5.9 constructions ou usages spécifiquement autorisés, afin de permettre une marge de recul à « 0 » pour une propriété qui chevauche la limite municipale, soit un ensemble de lots appartenant à un même propriétaire et situés dans plus d'une municipalité.

Note 8- Pour une propriété constituée d'un ensemble de lots appartenant à un même propriétaire et qui chevauche la limite municipale, la marge de recul latérale autorisée est de 0 mètre par rapport à la limite municipale

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

A D O P T É E

DONNÉ À WESTBURY, CE 3^E JOUR DU MOIS DE JUIN 2013.

Kenneth Coates, maire

Adèle Madore, secrétaire-trésorière

10.0 AVIS DE MOTION

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

**11.01 ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE VOIES PUBLIQUES
DIVISÉES PAR LA LIMITE TERRITORIALE DES CHEMINS LIPSEY,
MARTINEAU ET AVENUE DE LA TUILERIE**

Une rencontre pourra être prévue.

**11.02 ENTENTE AVEC TRANSPORT ET EXCAVATION STÉPHANE NADEAU
CONCERNANT LA DÉMOLITION DE LA MOITIÉ DU DÔME**

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury désire démolir la partie du dôme qui lui appartient;

ATTENDU que le propriétaire de l'autre moitié du dôme M. Stéphane Nadeau n'est pas intéressé à démolir sa partie;

2013-099

résolution no 2013-099

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et

QUE la municipalité du canton de Westbury prépare une entente mentionnant les conditions de démolition et les conditions pour la rénovation du bout resté ouvert suite à la démolition.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Westbury l'entente.

Monsieur Réjean Vachon vote contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale et sécurité civile
M. Gendron a assisté à la rencontre de la sécurité civile qui s'est tenue à la MRC.

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Une rencontre de voirie a eu lieu lundi le 3 juin concernant les argents disponibles pour le programme TECQ.

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs
Mme Martineau a assisté à une rencontre sur l'environnement qui s'est tenue au
Président à Sherbrooke.

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles
Réunion de la Régie des Hameaux le 21 mai dernier.

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile
Rien de spécial

Conseiller #6 Gray Forster : incendie et transport en commun
Absent

Maire : M. le maire fait rapport de sa rencontre à la MRC
Rencontre d'information sur les éoliennes et l'article 59

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du chef d'équipe sur les travaux faits en mai
Travaux à faire en juin

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Le rapport des permis pour le mois de mai 2013

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

Rencontre à la MRC des directeurs
Congrès ADMQ les 12-13-14 juin 2013
2^e versement des taxes le 17 juin 2013

13.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

**13.01 RÉSOLUTION CONCERNANT LA PROCLAMATION DES JOURNÉES
DE LA CULTURE 27-28-29 SEPT. 2013**

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la
municipalité du canton de Westbury et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et
de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement
annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de
manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire,
en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation
culturelle;

2013-100

résolution no 2013-100

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du CANTON DE WESTBURY, à l'instar de l'Assemblée nationale
du Québec, proclame *Journées de la Culture* le dernier vendredi de septembre et les 2
jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement
qu'elle porte à la culture.

A D O P T É E

13.02 **RÉCOMPENSE POUR 3 JEUNES DANS LE CADRE DU GALA DE L'ÉCOLE LOUIS-ST-LAURENT (60\$)**

2013-101

résolution no 2013-101

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser un montant de 60\$ à la Cité-école Louis-Saint-Laurent pour 3 élèves méritants de Westbury.

QUE la directrice générale procède au paiement et mentionne qu'il y a des crédits disponibles.

A D O P T É E

13.03 **CONTRAT D'ENTRETIEN DES PELOUSES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que l'appel d'offre pour des soumissions pour l'entretien des pelouses a paru dans le bulletin municipal du 10 mai 2013;

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 soumissions;

2013-102

résolution no 2013-102

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser la compagnie Gazon Charron a effectuer le tondage de tous les endroits de la municipalité (bureau municipal, Parc Wells Coates, garage municipal et croix de chemin (chemin du Bassin);

QUE le montant de 1300\$ soit autorisé pour le tondage durant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre 2013.

QUE le montant sera payable en 5 versements égaux à chaque mois débutant en juin 2013 soit un montant de 260\$ par mois.

A D O P T É E

13.04 **AGRANDISSEMENT AU GARAGE MUNICIPAL (ENTREPÔT)**

L'employé Yves Allaire sera présent lundi soir pour expliquer l'agrandissement proposé.
ATTENDU qu'il est important suite à la démolition du dôme de relocaliser le matériel qui se trouvait à l'intérieur;

ATTENDU qu'il serait plus pratique que le matériel soit placé près du garage municipal;

2013-103

résolution no 2013-103

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'on procède à l'agrandissement du garage municipal en utilisant le bois de la démolition de l'intérieur du dôme par la compagnie Rénovatech selon l'estimé au coût de 12 685\$ excluant une partie des matériaux.

QUE le chef d'équipe soit responsable des travaux et de la supervision.

ADOPTÉ

**13.05 MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX
AUTORISÉS POUR LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE**

ATTENDU que la municipalité a déposé sa programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013;

ATTENDU que la municipalité désire modifier les travaux prévus à la programmation pour 2013;

ATTENDU que lors de modification à la programmation, la municipalité doit aviser le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ pour les années 2010-2013;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

2013-104

résolution no 2013-104

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité avise le MAMROT, que la nouvelle programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ, est la suivante :

- En 2013, 50,000\$ en priorité 4 pour des travaux sur le chemin Angus Nord
- En 2013, 154 848\$ en priorité 4 pour des travaux sur les chemins Dearden, Grenier, Frisina, Coates et Tétreault

ADOPTÉ

**13.06 AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE
DE LA MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut St-François est entré en vigueur en septembre 2010;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «*Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...*»

Art. 34 : «*Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.*»

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut St-François a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

2013-105

résolution no 2013-105

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut St-François à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de East Angus.

A D O P T É E

13.07 EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR DE CAMION SUR APPEL

2013-106

résolution no 2013-106

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'embauche de 1 chauffeur de camion sur appel sous la supervision du chef d'équipe et selon les besoins des travaux en cours et selon la politique d'embauche.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

14.01 GALA DES MÉRITES SCOLAIRES MERCREDI 5 JUIN 2013 À 18H45
Monsieur le maire sera présent.

15.00 VARIA

15.01 INSTALLATION DE PANNEAUX SUR LE CHEMIN TOWNLINE

2013-107

résolution no 2013-107

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité autorise le chef d'équipe à installer deux panneaux de traverse de chevreuils sur le chemin Townline.

QUE le chef d'équipe fasse l'acquisition des panneaux et les installe.

A D O P T É E

15.02 DÉPART DE L'EMPLOYÉ ALAIN CÔTÉ

ATTENDU que l'employé Alain Côté a été à l'emploi de la municipalité de Westbury durant ,,,,,, années;

ATTENDU qu'il a démissionné en date du 3 avril 2013 pour un emploi chez Valoris;

2013-108

résolution no 2013-108

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury organise un souper avec les membres du conseil et les employés afin de souligner son travail à la municipalité.

QUE la municipalité paye le coût du repas de M. et Mme Côté seulement qui se tiendra le 29 juin prochain au restaurant.

A D O P T É E

16.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2013-109

résolution no 2013-109

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 8 heures 45 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Kenneth Coates
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière